

Fév. 2023
N° 6

Numéro
spécial

Côte d'Albâtre

ET VOUS...

CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Côte
D'ALBÂTRE

PROJET DE TERRITOIRE :

Imaginer et construire
le territoire de demain

SANTÉ EN CÔTE D'ALBÂTRE :

Un enjeu pour
notre territoire
Un plan d'actions
ambitieux

Communauté de Communes de la Côte
D'ALBÂTRE

www.cote-albatre.fr



Sommaire

4-10

Le projet de territoire FEUILLE DE ROUTE POUR UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE



11-15

Le plan santé EN CÔTE D'ALBÂTRE



« Santé et Projet de Territoire : Une stratégie ambitieuse »

Madame, Monsieur,

Qui aujourd'hui n'éprouve pas de difficultés pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ? La question de la démographie médicale est devenue un enjeu majeur. Face à cette urgence sanitaire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a défini et voté un plan d'actions ambitieux en décembre dernier

pour attirer de nouveaux médecins et proposer une offre de santé adaptée à vos besoins.

Cela se traduit notamment par la création du Centre Intercommunal de Santé de la Côte d'Albâtre opérationnel au 1^{er} mars 2023 avec le recrutement de médecins salariés dont l'objectif est la création de plusieurs antennes réparties sur notre territoire dans un souci d'équité. Le développement d'actions de formation grand public aux gestes de premiers secours en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime ou encore des opérations spécifiques de promotion du territoire et d'accompagnement en direction des étudiants en médecine, font également partie de nos pistes d'actions.

En complémentarité avec la médecine de ville et l'offre sanitaire privée, la nécessité d'avoir une offre de santé forte et ambitieuse est un réel enjeu pour notre territoire. Votre bien-être quotidien est au cœur de nos priorités et nous avons bien conscience que la santé vous apparaît comme LE sujet prioritaire à traiter, selon un sondage mené en 2022 dans le cadre de notre projet de territoire à l'initiative de notre établissement public.

Déjà à mi-mandat municipal et communautaire, et après cette phase de consultation citoyenne avec les habitants et les forces vives, et un travail collectif des élus et services mené dans un contexte sanitaire difficile, notre Communauté de Communes va entrer dans la phase opérationnelle de son projet de territoire qui constitue le ciment de notre action. Il définit les grands axes de notre politique publique et les actions qui la concrétisent.

Développement durable, citoyenneté, attractivité, mobilité, services à la population sont autant d'enjeux de société incontournables et moteurs pour les élu.es comme pour les agents de la CCCA.

À leur service, une agilité nouvelle et des aménagements structurants. Pour une intercommunalité pleinement engagée pour son territoire, au service et à l'écoute de tous ses habitants et de tous ses acteurs.

Un **projet de territoire**, pensé, cohérent, structuré avec une Communauté de Communes, ses 28 000 habitants et ses 63 communes, au service d'un territoire **attractif et durable**, un véritable lieu de vie et espace de **solidarité**.

Ce numéro spécial de 16 pages « santé et projet de territoire » vous permettra de mieux connaître notre engagement pour améliorer votre vie du quotidien, vos parcours de soins, ainsi que l'offre médicale, parce que la Communauté de Communes est chaque jour à vos côtés.

Bonne lecture et prenez soin de vous !

Jérôme LHEUREUX
Président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albâtre

Le projet de territoire

Feuille de route pour une stratégie ambitieuse

Le territoire de la Côte d'Albâtre est en mutation permanente. Le périmètre de la Communauté de Communes tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec ses 63 communes, est arrêté depuis le 1^{er} juin 2017, après la fusion en 2015 de la Communauté de Communes Entre Mer et Lin et de six communes de la Communauté de Communes Cœur de Caux, puis du rattachement des communes de Criquetot-le-Mauconduit et de Vinnemerville.

Dans ce contexte et sous l'impulsion de la nouvelle mandature et de la volonté d'un avenir partagé, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a souhaité l'élaboration d'un projet de territoire, pour le bien « vivre ensemble » aujourd'hui et demain.

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Le projet de territoire est un document sur lequel s'appuie la collectivité pour élaborer ses actions à moyen et long terme. Il permet de hiérarchiser les interventions de la Communauté de Communes en fonction de ses compétences, de définir des priorités et de déterminer les moyens humains et financiers cohérents pour y arriver.

Le Projet de Territoire est un projet global de développement. Il aborde tous les domaines qui font la vie d'un territoire en matière de services à la population, d'économie, de

santé, de mobilité, de tourisme, d'habitat, de culture, de loisirs, d'environnement, d'agriculture...

Il tient également compte des changements climatiques, des évolutions technologiques et de la mixité sociale tout en préservant l'identité du territoire.

Le projet de territoire est une véritable « feuille de route » pour les prochaines années.

Pourquoi un projet de territoire ?

Le projet de territoire est une démarche volontaire née de la volonté d'une vision commune pour « faire territoire ».

Le projet de territoire est avant tout un document d'anticipation, de prospective et de stratégie qui se révèle indispensable. Il indique la volonté d'imaginer le territoire de la Côte d'Albâtre de demain, en synergie avec les 63 communes qui le composent et des forces vives du territoire.

Elaboration du Projet de Territoire : l'aboutissement d'une réflexion collective



Une démarche en trois phases : Diagnostic, stratégie de développement, plan d'actions

Le diagnostic participatif...

Permettant de mettre en avant les atouts et les faiblesses du territoire et la définition des enjeux ont été réalisés en concertation et dans un esprit de co-construction entre habitants, élus et forces vives du territoire. Un cabinet spécialisé a été choisi pour assister la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans cette démarche.

...avec les habitants

Dans le cadre de cette démarche de co-construction, les habitants du territoire ont été mis à contribution, entre le 19 novembre 2021 et le 2 janvier 2022, via un questionnaire mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.



Le questionnaire avait pour but de recueillir la perception des habitants sur les principales caractéristiques et enjeux du territoire de demain. 1500 réponses ont été collectées, soit environ 10% des foyers de la Communauté de Communes. Une belle participation, qui montre l'adhésion et l'engagement des habitants autour de ce projet commun.



...avec les acteurs locaux

Dans le même temps, des ateliers **participatifs**, dits « Labs projets », auxquels ont été conviés un certain nombre d'acteurs locaux, ont été organisés, autour de quatre grandes thématiques :

- Développement durable et transition énergétique,
- Cadre de vie : sport, loisirs, culture et santé,
- Développement économique, touristique, emploi et formation,
- Vie sociale : petite-enfance, enfance, jeunesse, seniors et actions sociales.

...avec les élus et services communautaires

A ces deux événements viennent s'ajouter les **entretiens** avec l'ensemble des Maires des communes du territoire, les séminaires de travail avec les services...

Les enjeux majeurs du Diagnostic

Ces différentes étapes de concertation ont permis d'exprimer et de conforter une série d'enjeux majeurs pour le territoire :

- . La santé et l'accès au soin
- . Les mobilités, dans leurs différentes formes
- . L'identité du territoire
- . La transition écologique et le développement économique, vers un « territoire d'énergies ».

Une composante transversale apparaît également : l'attractivité du territoire et sa capacité à accueillir durablement la population.

Une stratégie ambitieuse de développement :

3 axes et de nombreux plans d'actions pour des projets au service du territoire

En conclusion du diagnostic et des enjeux apparus au travers de la démarche de concertation, trois grands axes stratégiques ont été établis. Ils se traduisent par des objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en actions concrètes.



> PROJET DE TERRITOIRE > AXE STRATÉGIQUE 1 :

CONDUIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Cet axe se décline en 6 grands objectifs.

Action pilote de cet axe : le Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. > Contrat signé le 15 février dernier.

Objectif 1 :

Promouvoir un modèle d'aménagement incitant à la réduction de la consommation d'espaces et d'adaptation au changement climatique.

Il s'agit là de préserver les terres agricoles, valoriser les friches existantes, maintenir l'identité paysagère et la biodiversité mais aussi prendre en compte les risques naturels et technologiques à l'échelle du territoire. Exemple d'actions : élaboration du PLUi, valorisation des fiches industrielles comme celle de Vibratech à Saint-Valéry-en-Caux, aide à la réhabilitation des haies, valorisation et préservation du site des Basses-Eaux, mise en place d'un partenariat avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants...



Objectif 2 :

Réduire la consommation énergétique du territoire

Cet enjeu n'en a jamais autant été un. Pour aujourd'hui et pour demain, il faut pouvoir accélérer la diminution de la consommation énergétique mais aussi accompagner les communes dans cette démarche : développement de partenariats avec le SDE76 ou encore le CAUE, poursuivre l'équipement en LED de l'éclairage public ou de certaines infrastructures comme le restaurant du lac de Caniel, définir un nouveau contrat de performance énergétique...



Objectif 3 :

Préserver la ressource en eau

Définition des outils de gestion de la ressource en eau ou encore lutte contre la pollution diffuse liée aux assainissements non conformes sont au programme.

Objectif 4 :

Faire de la Communauté de Communes un territoire d'ÉNERGIES...

...en accroissant la capacité de production d'énergies renouvelables, avec la création d'un réseau de chaleur biomasse, le développement de la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine, l'accompagnement des projets de méthanisation, l'accompagnement de l'éolien participatif...



Objectif 5 :

Favoriser les circuits courts et les producteurs locaux pour une alimentation locale de qualité...

...avec l'élaboration d'un Plan alimentaire territorial (PAT) ou encore l'organisation d'un salon des producteurs locaux.



Objectif 6 :

Réduire la production de déchets et les valoriser...

...en favorisant le réemploi, en mettant en place une éducation à la consommation responsable et en poursuivant les actions de réduction et de tri des déchets. Ces objectifs passeront notamment par l'adoption du programme local de prévention des déchets du Pays de Caux.



> PROJET DE TERRITOIRE > AXE STRATÉGIQUE 2 :

PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE, LA SOLIDARITÉ ET LA VITALITÉ DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Actions pilote de cet axe : l'aménagement complémentaire de la base de loisirs du Lac de Caniel et la création d'une recyclerie.

Objectif 1 :

Adapter et valoriser une offre de services de proximité

Cet objectif passe par le renforcement de la connaissance et de l'information des offres de services existantes auprès des habitants, avec la création d'outils de communication adaptés et le renforcement de l'accès au numérique, l'adaptation de la capacité d'accueil dans les structures

petite enfance, comme à Fontaine-le-Dun avec 10 places supplémentaires dès cette année, mais aussi la valorisation et l'optimisation des structures au service du territoire ainsi que leur accessibilité (révision des politiques tarifaires, programme de réhabilitation des chalets à La Clusaz, poursuite de la prise en compte des différents handicaps dans les aménagements des équipements communautaires...).



Objectif 2 :

Accompagner le bien vieillir en Côte d'Albâtre

La Communauté de Communes soutient et accompagne les actions du centre social Apostrophe, accompagne les associations du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets et souhaite également pouvoir fournir un accueil d'urgence, avec l'acquisition d'un logement dédié.



Objectif 3 :

Proposer une offre culturelle adaptée aux habitants

Notamment avec le développement du partenariat avec le Rayon Vert à Saint-Valery-en-Caux, et la définition d'actions culturelles de proximité.



Objectif 4 :

Valoriser l'offre de sports et de loisirs sur tout le territoire

Au programme : renforcement de l'attractivité de la base de loisirs du Lac de Caniel, avec par exemple la réhabilitation de la luge d'été, le



Objectif 5 :

Consolider la coopération intercommunale et l'identité communautaire

Cet objectif passe par une meilleure information des élus municipaux (rapport d'activités adressé à chacun, mise en place d'un portail numérique dédié, organisation de rencontres entre élus et Directions de la Communauté de Communes), le tissage de liens étroits entre les services administratifs des communes et les services communautaires mais également un accompagnement financier des projets communaux qui s'inscrivent dans la dynamique du projet de territoire. Ajoutons aussi la poursuite de l'instruction des autorisations droit du sol pour les communes ayant adhéré au service commun, avec la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, accessible depuis le site internet de la Communauté de Communes.

confortement de l'offre nautique sur les communes littorales (réhabilitation des centres nautiques à Saint-Aubin-sur-Mer et Veulettes-sur-Mer) et la proposition d'une offre d'activités et de loisirs sur les communes de « l'arrière-pays », comme les animations estivales « Transat d'Albâtre ».



Objectif 6 :

Renforcer les coopérations extérieures

L'objectif a pour but d'accentuer les relations extracommunautaires avec les territoires voisins. A titre d'exemple, la Communauté de Communes est en contact avec le Conservatoire de Luneray. La Communauté de Communes a également la volonté de conforter ses liens culturels tissés avec le Maroc.

> PROJET DE TERRITOIRE > AXE STRATÉGIQUE 3 :

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME DE NOTRE TERRITOIRE

Actions pilote de cet axe : mise en place du plan d'actions Santé et d'un plan vélo sur l'ensemble du territoire.



Objectif 3 :

Soutenir l'accès à l'emploi local

Indispensable pour le territoire, il consiste à continuer de rapprocher les entreprises et leurs besoins de ceux des habitants de tous âges : mise en place d'un Forum Jobs d'été pour le jeune public mais aussi faciliter l'intégration des actifs grâce aux conseils des agents des Maisons France Services. Le soutien est également tourné vers les entreprises pour favoriser leur développement : mise en place et animation de la démarche GPECT* à l'échelle du Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre, organisation d'événements ciblés...

Objectif 1 :

Faciliter l'accès aux soins

C'est l'enjeu le plus plébiscité par les habitants du territoire dans le questionnaire. En effet, 70% des répondants l'ont indiqué comme étant leur priorité. Il s'agit d'un élément majeur de l'attractivité. La santé est un enjeu pour le quotidien des habitants mais également un enjeu pour attirer et garder la population sur le territoire. L'accès au soin constitue un des éléments importants de la mise en œuvre du projet de territoire.

Retrouvez le contenu du Plan d'Actions Santé en page 11



Objectif 2 :

Mieux faire connaître les atouts du territoire

Il s'agit de communiquer sur l'attractivité économique et résidentielle de la Communauté de Communes grâce à une stratégie de communication diversifiée tournée vers l'attractivité du territoire et à destination des résidents, des touristes mais aussi des entreprises.



*GPECT : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales.

Objectif 4 :

Favoriser un développement économique diversifié, innovant

La Communauté de Communes continue d'accompagner et soutenir les entreprises du territoire, dans leurs activités, leur développement, la prise en compte des défis des transitions écologiques ou même leur implantation (en identifiant de nouvelles surfaces ou en étendant les zones d'activités actuelles). Cet accompagnement passe par le développement de l'artisanat et des commerces de proximité, avec par exemple la mise en place d'un partenariat avec la Chambre des Métiers.



Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et Guillaume DARTOIS, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie - Seine-Maritime lors de la signature de la convention partenariale entre la Communauté de Communes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour le développement et le renforcement de l'artisanat et de l'apprentissage sur le territoire, le jeudi 9 février dernier.

Objectif 6 :

Promouvoir des pratiques touristiques durables

Territoire entre mer et campagne, le territoire regorge d'atouts naturels et d'un patrimoine historique et mémoriel qu'il faut préserver et mettre en avant (tourisme mémoriel et patrimonial, développement des mobilités pédestres, développement d'animations autour du patrimoine local.).



Objectif 5 :

Développer et diversifier l'offre de logements...

...avec notamment les actions suivantes : lutter contre les logements vacants (au moyen d'une taxe sur ces derniers), favoriser la construction de logements intégrant les enjeux de la transition écologique (avec des dispositifs financiers pour les primo-accédants engagés dans la construction durable) mais aussi encadrer et dynamiser le marché locatif.



Objectif 7 :

Coordonner et améliorer les services de mobilités en Côte d'Albâtre

permettra de développer des réseaux de transport et de mettre en œuvre des actions permettant d'accroître la solidarité et les échanges entre les administrés, notamment grâce au covoiturage. Le développement des mobilités douces passe aussi par l'aide à l'acquisition de vélo pour les habitants et la multiplication des pistes cyclables sur le territoire et la valorisation des itinéraires de randonnées.

La santé, un bien commun :

la Communauté de Communes met en place **un plan d'actions pour le développement de l'offre de santé sur le territoire communautaire**



L'accès aux soins est devenu en quelques années une préoccupation majeure des Français. La santé, compétence régalienne de l'Etat, est aujourd'hui appréhendée par de nombreuses collectivités locales qui viennent ainsi jouer un « rôle de facilitateur » aux côtés des pouvoirs publics.

Durant la crise sanitaire, les initiatives locales, nombreuses et diverses, ont d'ailleurs permis, sur de nombreux territoires, d'accompagner l'Etat dans la gestion quotidienne dans le seul but de protéger et sauver nos habitants. De nombreux maires multiplient aujourd'hui les initiatives pour faciliter l'arrivée de professionnels de santé sur le territoire, confrontés au phénomène de la désertifica-

tion médicale. La santé est assurément un enjeu majeur pour les territoires. Dans le cadre d'élaboration de notre projet de territoire, la santé et l'accès aux soins ont clairement été définis comme étant LA priorité des habitants de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. L'article 9.6 de nos statuts en vigueur nous permet aujourd'hui de « participer à une politique structurante



en matière de santé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ».

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a accompagné financièrement la construction des maisons de santé municipales de Cany-Barville et Saint Valéry en Caux.

Dans ce mouvement, il est proposé aujourd'hui d'impulser une véritable stratégie d'attractivité médicale à l'échelle de la Côte d'Albâtre.

Avec ce plan, la Communauté de Communes vise à amplifier les politiques déjà engagées ici ou là sur le territoire afin de donner aux acteurs de la santé les moyens d'une consolidation et d'un développement de l'offre de Santé, levier



indispensable de l'attractivité de notre territoire.

Cette exigence implique que notre établissement public agisse, en complément de la politique de l'Etat qui demeure la clé de voûte du système de Santé en France, en pleine coopération avec les professionnels du secteur médical et paramédical pour identifier les besoins et tenter d'y apporter une réponse appropriée.

La construction et le déploiement de ce plan d'actions s'inscrit dans une démarche partenariale en lien étroit avec la Direction Départementale de la Seine-Maritime de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Sans la mobilisation de tous, les résultats seront plus difficilement atteignables et ne permettront pas de construire une offre de santé durable sur le territoire.

Renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire

en facilitant l'installation de nouveaux professionnels et en renforçant la cohésion des acteurs de santé dans une logique territoriale

> Faciliter l'installation de professionnels sur le territoire

La Communauté de Communes facilite l'ensemble des démarches administratives des nouveaux professionnels de santé en mobilisant ses services (recherche de logements, de solutions de garde de leurs enfants au sein des structures petite enfance ou accueil de loisirs, d'emploi pour le conjoint...).

La Communauté de Communes facilite l'organisation de la formation des maîtres de stage et du suivi des stages d'étudiants via notamment la mise à disposition de salles de réunions ou autres équipements

de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes facilite l'accueil de stagiaires de santé sur son territoire (classé en zone d'intervention prioritaire : ZIP) en accordant une prime à destination des médecins stagiaires.

Stagiaire : être en 3ème cycle de médecine et faire son stage sur le territoire de la CCCA ; aide forfaitaire attribuée en fonction de la distance kilométrique :

- De 25 à 49 km : 800 €
- De 50 à 99 km : 1 600 €
- 100 km et plus : 2 000 €

La Communauté de Communes

de la Côte d'Albâtre accompagne l'installation d'infirmiers en pratique avancée (IPA) sur le territoire communautaire. Ces professionnels, après un master, exercent aujourd'hui leur métier, à la ville comme à l'hôpital, en assurant certaines tâches jusqu'ici dévolues aux médecins. Cette nouvelle profession intermédiaire d'IPA (créée par la loi du 26 janvier 2016 et des décrets du 18 juillet 2018) est une réponse à la réalité des déserts médicaux en milieu rural, à l'explosion des pathologies chroniques, et au vieillissement croissant de la population.

> Renforcer la cohésion des acteurs de santé de la Côte d'Albâtre dans une logique territoriale

Cet esprit de cohésion doit tenir compte de la complémentarité nécessaire et indispensable entre les médecins libéraux et les médecins salariés. A ce jour, seule la commune de Fontaine-le-Dun dispose d'un centre municipal de santé avec des médecins salariés.

En même temps, des médecins libéraux exercent soit au sein de cabinets privés, soit au sein de maisons ou pôles de santé dont les locaux appartiennent aux communes (Cany-Barville, Saint Valéry

en Caux, le Bourg Dun ou encore Ourville-en-Caux). Il est donc proposé :

• De transformer le centre municipal de santé de Fontaine-le-Dun en centre intercommunal de santé avec la reprise de la gestion de l'équipement par la Communauté de Communes accompagnée de la reprise du personnel et de l'accueil des nouveaux professionnels de santé sous un statut salarié. Le transfert de la compétence de ce pôle de santé a été effectué le 1er mars dernier.

• De nommer un « Médecin Coordonnateur Santé » chargé d'être l'interlocuteur unique de la politique santé de la Communauté de Communes.

• D'attribuer une prime forfaitaire pouvant aller jusqu'à 20 000€ par an et par site pour faciliter la coordination des professionnels de santé de chacun des pôles médicaux du territoire communautaire.

• D'organiser la réponse médicale à l'échelle du territoire communautaire via un système de garde.

PLAN SANTÉ

Développer une approche globale de la santé

en renforçant la place de la prévention au cœur de la politique santé de la Communauté de Communes



Déployer des actions de communication auprès des habitants du territoire sur les numéros d'urgence pour notamment connaître les conduites à tenir avant de se rendre dans un service d'urgence en milieu hospitalier

- Organiser et financer chaque année une campagne de sensibilisation aux gestes de premiers secours pour le grand public en lien avec un organisme de formation du Département de la Seine-Maritime.

Objectif : Au minimum 1 session de 10 personnes par an dans chacune des communes de la Communauté de Communes.

- S'engager à promouvoir l'activité physique en direction des publics ciblés, en recommandant une pratique « régulière, raisonnée, raisonnable et progressive » et en facilitant son accès ; c'est-à-dire s'engager dans le sport santé.

LANCEMENT OFFICIEL DU

Plan Santé en Côte d'Albâtre

vendredi 10 février 2023 par Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes, Jérôme DOUILLET, Vice-Président en charge des Solidarités et de la Santé et Philippe ETIENNE, Maire, sous la Présidence de Madame Agnès FIRMIN Le BODO, Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, venue confirmer son soutien au projet intercommunal.



Jérôme LHEUREUX

Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

« Le Centre de Santé Intercommunal doit s'appuyer sur le modèle communal actuel tout en renforçant ses compétences. Il doit irriguer le territoire. Nous faciliterons l'installation des nouveaux médecins avec une politique incitative. La santé est un facteur d'attractivité primordial pour les nouveaux habitants. »



Retrouvez toute
notre actualité sur Facebook
@ cotealbatre



et suivez
le projet de
territoire et

le plan de santé en Côte d'Albâtre